

## Objet : Adhésion à l'Association añvol

Au 1er janvier 2021, l'AFDA et l'URAPEDA ont fusionné et sont devenues añvol. Depuis plus de 20 ans, l'AFDA et l'URAPEDA accompagnent les personnes sourdes et malentendantes : dans l'enfance et l'adolescence pour l'AFDA, à l'âge adulte pour l'URAPEDA. Les 2 associations partagent les mêmes valeurs, elles accompagnent les personnes dans le respect de leurs choix de communication.

Elles ont donc décidé de regrouper leurs forces et leur expertise, pour proposer aux personnes sourdes et à leurs familles des réponses encore plus adaptées, simplifier leurs démarches et accompagner de nouveaux projets !

Sous les nouvelles couleurs d'añvol, nos prestations, notre engagement et la qualité de nos réponses restent inchangés.

**Adhérer à añvol** c'est soutenir les actions pour les enfants et adultes sourds ainsi que leurs familles sur la région Bretagne :

- Soutien de l'Organisme de Formation à la Langue des Signes ;
- Pérennisation des services qui accompagnent l'insertion (CAMSP, IES, SSEFS, SAVS et SEF).

C'est aussi rencontrer d'autres personnes concernées, être informés et pouvoir emprunter des ouvrages relatifs à la surdité.

Toutes les informations sur nos **sites** :  
afda.fr - urapeda-bretagne.fr - facebook.com/urapedabretagne  
~ à venir : [www.anvol.bzh](http://www.anvol.bzh) !

**Merci.**

---

**BULLETIN D'ADHESION année :** .....

Coupon à nous retourner, accompagné d'un chèque d'adhésion de 10€ à l'ordre d'añvol.

NOM Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

Mail : .....

Profession : .....

Lien avec la surdité : .....

